

BILAN

REVALORISATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DES ORDURES MENAGERES



Une démarche :

En 2006, la fermeture des décharges oblige les communes à mettre en place la collecte des ordures ménagères. Ainsi dans chaque hameau, village et même parfois en pleine campagne apparaît des conteneurs. En 2005, quatre communautés de communes (Hautes Vallées du Lot et de la Serre, Rougier de Camarès, Saint-Affricain, Larzac Templier Causses et Vallées) ont sollicité le parc afin de réaliser une étude sur l'intégration de plusieurs points d'apports volontaires des ordures ménagères.

Des réponses :

Pour ces quatre communautés de communes, le Parc a réalisé :

→ Un diagnostic qui intègre différents points comme la sécurité des usagers, l'accessibilité des véhicules de collectes et éventuellement le stationnement « minute » pour les utilisateurs...

→ Une proposition d'aménagement avec l'objectif d'améliorer ou de requalifier les espaces qui accueillent les conteneurs. Elles prennent appui sur :

- La mise en place de d'un mobilier adapté permettant de recevoir les conteneurs ; celle-ci n'est néanmoins pas systématique.

- La réalisation de travaux annexes tels que des travaux de terrassement, la construction de murets de soutènement en pierre, la mise en place de dallage béton, de bordures, de caniveaux et de plantations... Ces travaux sont nécessaires pour un aménagement de qualité. Ils permettent également de coller au mieux à la réalité de chaque espace et d'éviter tout stéréotype. Cependant, ils engendrent des surcoûts très importants par rapport à l'achat du simple conteneur.

Ces propositions d'aménagement sont aussi l'occasion de sensibiliser les élus sur une mise en valeur plus globale des espaces publics, de leurs patrimoines.

→ Une estimation financière des travaux à effectuer, comprenant également l'acquisition de mobilier.

Un mobilier :

Le mobilier proposé a été développé avec le C.A.T de Clairvaux d'Aveyron et intègre trois critères :

- Modularité : afin de coller au mieux à la dimension des conteneurs et au terrain, deux longueurs de mobilier existent, orientables en tous sens entre eux et pouvant intégrer des différences de niveaux du terrain ;

- Robustesse, simplicité et coût : la simplicité d'assemblage de ce mobilier et l'utilisation de pièces résistantes permettent de fabriquer un mobilier solide. La standardisation d'un maximum de pièces permet d'obtenir un coût de fabrication se situant dans la basse moyenne des mobiliers urbains ;

- Intégration : pour avoir la meilleure intégration au milieu environnant, la base du mobilier (cadre) est déclinée en trois modèles : palissade bois, treillis pour support de plantes grimpantes et panneau d'acier. Les parties en acier sont traitées au choix par une galvanisation ou une peinture laquée au four (gris anthracite, vert bouteille, ou selon la couleur du mobilier de la commune).

L'opération envisagée consiste à réaliser les travaux d'aménagement, avec un suivi et conseils techniques du Parc naturel régional des Grands Causses. A ce jour, la demande ne cesse de croître notamment grâce à l'appui financier de la région Midi-Pyrénées et par de nombreux aménagements référents déjà réalisés.

Le Parc naturel régional des Grands Causses novateur de cette proposition dresse aujourd'hui le bilan de 7 ans de travail, au travers de ce document de sensibilisation sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'opération.

BILAN QUALITATIF



L'aménagement dans le bourg de Lavernhe s'enchevêtre parfaitement dans les éléments existant tout en répondants aux exigences fonctionnelles et environnementales



A Saint-Jean-Saint-Paul, le point de collecte s'installe dans un espace relativement discret, tout en donnant un usage à ce lieu. Cependant pour le côté esthétique, un retour en aggro banché aurait permis homogénéité dans le choix des matériaux alors qu'ici le mobilier urbain vient accroître la diversité.

La majeure partie des aménagements de l'opération concernant les points d'apports volontaires des ordures ménagères tiennent compte :

Sur le plan fonctionnel :

- Du nombre de conteneurs par rapport à la population existante et à venir
- D'un emplacement des sites de collecte sur des lieux de passage (École, Travail ...).
- De stationnements permettant un accès en toute sécurité aux points de collecte.
- D'une implantation favorisant l'accès aux camions de collecte (Distance de recul adéquat de 1,5m à 3,5m entre le camion et la colonne ; Éviter les points de collecte sous les réseaux électriques et téléphonique).
- D'un respect du voisinage (Odeurs , Bruits).
- D'un dimensionnement et d'un revêtement de sol adapté.
- D'une délimitation adéquat permettant de contenir les conteneurs



L'aménagement le long de la D902 au mas de gos s'implante parfaitement dans son environnement et l'accotement permet l'arrêt en toute sécurité pour les usagers. Cependant un aménagement adapté (passage piétons ; dos d'âne) permettrait aux habitants du hameau de s'y rendre en toute sécurité.

Sur le plan environnementale et esthétique :

- D' une implantation permettant de valoriser au maximum un espace (Parkings, sites concaves, prolongement de bâtiment)
- D' une intégration dans son environnement (Plantation de végétaux).
- D' un mobilier et des matériaux adaptés à son environnement (Mobilier rural → Campagne ; Mobilier urbain → Ville ...).



L' enrochement associé à cette aménagement apporte un cachet supplémentaire à l'ensemble. Seul point faible de cet aménagement, le remblais derrière l' enrochement aurait pu être végétalisé pour mettre en valeur celui-ci

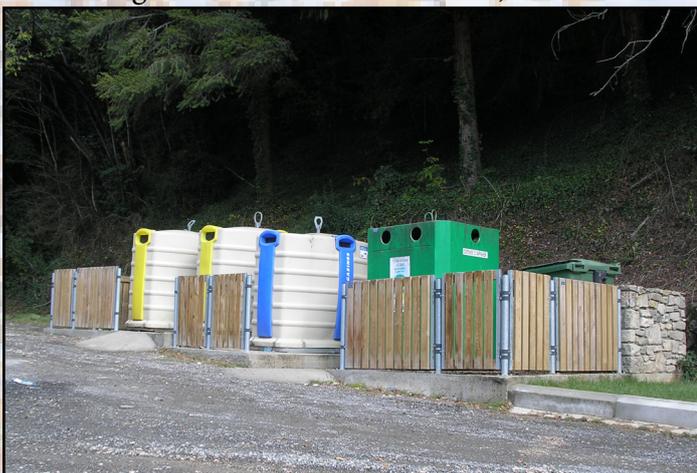


Dans ce carrefour l' espace est optimisé à son maximum. L' harmonie entre le mobilier en bois et le mur de soutènement en pierre apporte de l' esthétique sans faille à l'ensemble.

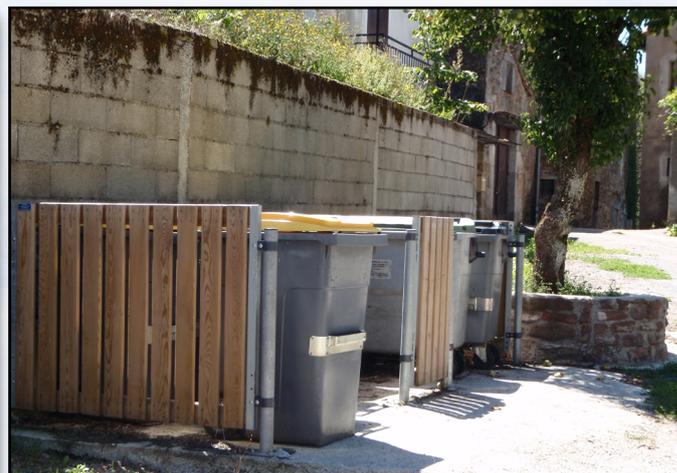


Au pied du château de Sévérac ce site remplit pleinement ces fonctions, de plus il est esthétique et s' intègre parfaitement.

Dans leur globalité les aménagements répondent relativement bien aux exigences fonctionnelles, environnementales et esthétiques néanmoins certains ouvrages pourraient être améliorés par quelques finitions supplémentaires. (Remise à niveau du terrain naturel ; Plantation de végétaux pour intégrer au mieux le site sous forme de haie et/ou de plantes grimpantes ; Un choix moins diversifié de matériaux ; Une meilleure gestion des déblais/remblais).



Une meilleure gestion des déblais/remblais aurait permis d' éviter le décalage entre le socle et le terrain naturel, qui laisse une sensation d' inachevée



L' habillage du mur avec une plante grimpante aurait amélioré le côté esthétique

BILAN QUANTITATIF



En quelques chiffres :

Tous les aménagements des points d'apports volontaires des ordures ménagères requièrent un investissement financier. Une subvention de la région Midi-Pyrénées vient appuyer le projet à hauteur de 50%, soit 165 000 €, pour l'exercice 2007/2010 et à hauteur de 40%, soit 165 000 € pour l'exercice 2011/2014. Un montant global avoisinant les 330 000 €.

Le coût total de l'opération 1 pour les communes et communautés de communes est revenu à 165 000 €. Pour l'opération 2, les communes et les communautés de communes ont déboursé 231 000 €, soit une somme globale de 396 000 €.

Le coût global de cette opération a donc coûté la somme totale de 726 000 €. Cette somme a été investie sur 170 sites soit un prix moyen d'environ 4 270 € par point de collecte. La première opération a permis la valorisation de 78 points de collecte pour un prix moyen de 4 230 € par site. La seconde opération a permis l'aménagement de 92 sites pour un montant moyen de 4 300 €.

Les communes ont en moyenne réalisé 3 aménagements sur leur territoire.

Ordre de prix :

- Aménagement simple sur lit de gravier 0/40 avec décaissement et mise en place du mobilier pour 2 conteneurs de 1 000l -> **1700 €.**
- Aménagement simple sur dalle béton et mise en place du mobilier pour 2 conteneurs de 1 000l -> **2300€.**
- Aménagement pour 2 conteneurs de 1 000l avec entourage en parpaing crépis -> **3 200 €.**
- Aménagement pour 2 conteneurs de 1 000l avec entourage en pierre apparente -> **5 300 €.**

Etude comparative : (1 cuve de 5m³ est équivalente à 5 conteneurs de 1000L)

En ville ou en centre bourg, le nombre de conteneurs à roulette sont parfois nombreux et donc encombrant. La mise en place de cuve semi-enterrée permet de limiter l'emprise et l'impact visuel. Cependant ce type de cuve nécessite l'emploi d'un matériel adapté (camion grue) pour la collecte.

- Aménagement simple sur lit de gravier 0/40 avec décaissement et mise en place du mobilier pour 5 conteneurs de 1 000l -> **3 750€.**
- Aménagement pour 5 conteneurs de 1000l avec entourage pierre apparente -> **13 250 €.**
- Mise en place d'une cuve de 5m³ semi-enterrée avec aménagement sommaire -> **6 500 €.**
- Mise en place d'une cuve de 5m³ semi-enterrée avec aménagement en pierre apparente -> **10 000 €.**



Aménagement sommaire de 3 cuves semi-enterrées de 5m³ à Saint-Affrique



Aménagement façonné dans une maçonnerie de pierres apparentes à Verrières

Conteneur 5m ³ semi-enterré	
Points faibles	Points forts
Onéreux à l'achat	Rentabilité
Inappropriés aux zones peu peuplées	Discrétion
	Gain de place
	Étanchéité renforcée



Réfléchis dans l'aménagement, le point d'apport volontaire des ordures ménagères s'intègre parfaitement dans son environnement et réponds à de nombreuses attentes.

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

Les sites de collecte font partie intégrante de l'espace public, il convient donc de les implanter avec discrétion, et ce d'autant plus qu'ils sont souvent sur des lieux stratégiques en terme de paysage (Éléments patrimoniaux, Entrée de bourg, Place de village).

Il faut pour intégrer et optimiser au mieux les points de collecte volontaire des ordures ménagères :

- Choisir des sites qui réduiront l'impact visuel des conteneurs et permettant ainsi de minimiser les aménagements et les coûts.
- Les intégrer dans la création de nouveaux aménagements (lotissements, zones d'activités) ou dans la requalification d'espaces publics (place, démolition dans les centres anciens), il est impératif de réserver systématiquement des espaces pour accueillir les conteneurs.
- Penser à programmer ces aménagements dans d'autres opérations plus importantes comme les opérations cœur de villages, Bourg centre comme dans la réfection ou la construction de bâtiments publics, qui, intégrés à l'ensemble, amélioreront la qualité de l'aménagement.
- Choisir des lieux de passages (Ecole, Travail, ...)
- Penser à une bonne gestion du dénivelé.
- Eviter trop de diversité dans le choix des matériaux.
- Penser aux finitions de la réalisation qui apporte un plus esthétique à l'ouvrage.



Avec cet aménagement qui vient s'appuyer sur le bosquet existant, les nouvelles plantations viennent renforcer l'harmonie de l'ensemble ainsi que son intégration paysagère.